

TROC ET PUCES

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 8 février 2026 Halle de Locastel - INZINZAC-LOCHRIST

Cette fiche d'inscription est à remplir en cas de règlement par chèques ou espèces.

Pour s'inscrire et régler par CB c'est très simple : Sur HELLO ASSO, amicale les p'tites châtaignes de Penquesten . Inscription EN LIGNE immédiate



vie associative de Lochrist : 02.97.36.01.16 (mercredi) amicalelachataigneraie@gmail.com





RENSEIGNEMENTS	Particulier	Profes	sionnel	Association	Collectionneur
Nom : Prénom : Raison sociale : Téléphone : Email :		Code Post	tal :		
Présentation obligatoire : Nature des objets vendus : N° RCS (pour les pro) :					
Nombre de mètres avec table :					
Chèque à l'ordre de : Amicale les p'tites châtaig Fiche à retourner accomp Vie associative - La Charpe 1 mail François Giovannel 56650 INZINZAC-LOCHRIST	<u>1t à :</u>	Signatur Une réserv de manifes	vation ne sera pas rembo station.	:	

REGLEMENT INTERIEUR

Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux associations et aux collectionneurs.

La mise en place des stands se fera entre 6h30 et 8h30 le jour de la manifestation, mais également la veille entre 16h et 18h30. Gardiennage assuré. Le jour de la manifestation chaque exposant devra se munir d'une pièce d'identité et du numéro de son registre du commerce et des sociétés pour les professionnels. Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur tant en cas de casse, de vol ou autres préjudices. L'organisateur informe les particuliers exposants qu'ils ne peuvent participer à ce type de déballage que 2 fois par an (Article R321-9 du code pénal).

l'accepte sans réserve.

Tous les exposants seront placés à l'intérieur de la Halle de Locastel, les tables seront fournies et misent en place par l'organisateur. Toute réservation n'est validée qu'à réception de la présente fiche signée et accompagnée du règlement. Les places sont attribuées dans l'ordre de réception des inscriptions. Les emplacements non occupés à 9 heures seront déclarés vacants et éventuellement réattribués en cas de demande.

Le nettoyage des emplacements doit être réalisé par l'exposant après remballage prévu entre 17h30 et 18h.

En cas de force majeur, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation